

Dispositif de soutien aux entreprises, selon la préfecture de Haute-Garonne

Fonds de solidarité

L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. Sont concernés par cette aide pouvant aller jusqu'à 1 500 €

- les TPE,
- les indépendants,
- les micro-entrepreneurs et
- les professions libérales

- qui ont 10 salariés au plus
- qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires ainsi
- qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €

Sur ce volet, les aides suivantes ont été octroyées au 12 mai :

- 234 000 aides ont été accordées en Occitanie pour un montant total de 309 591 929 €, soit un montant moyen d'aide de 1 322 €
- 52 075 aides ont été accordées en Haute-Garonne pour un montant total de 69 146 533 €, soit un montant moyen d'aide de 1 327 €

Pour les situations les plus difficiles, un soutien complémentaire d'un montant de 2 000 à 5 000 € peut être octroyé aux entreprises :

- au 14 mai, 901 aides ont été accordées en Occitanie pour un montant total de 2 359 096 €, soit un montant moyen d'aide de 2 618 €
- au 14 mai, 178 aides ont été accordées en Haute-Garonne pour un montant total de 478 500 € soit un montant moyen d'aide de 2 688 €